



PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Rouen, le 12 février 2026

Le Préfet de la région Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime,

à

Destinataires *in fine*

Objet : Enjeux et menace de cybersécurité sur les entreprises normandes

Madame, Monsieur,

Le développement d'outils informatiques et la numérisation des pratiques, bien que pourvoyeurs de gains de productivité nécessaires à nos entreprises, engendrent de nouvelles problématiques de sécurité. Les menaces informatiques, en constante évolution, se caractérisent par une sophistication et une intensité accrues, comme le souligne le dernier rapport de l'ANSSI sur la cybermenace en 2024.

Toutes les entreprises, quel que soit leur secteur ou leur taille, sont désormais exposées à des risques susceptibles d'entraîner des conséquences graves : perte ou compromission de données, interruption d'activité, atteinte à la réputation, sanctions réglementaires. Les entreprises françaises sont particulièrement touchées, 15 % d'entre elles ont déclaré un incident de cybersécurité en 2024. La Normandie ne fait pas exception : près d'un tiers des entreprises y ont déjà subi une attaque.

Or, la majorité de ces attaques exploitent des vulnérabilités qui sont évitables par la mise en œuvre de mesures simples et adaptées. Afin d'accompagner dans cette démarche les entreprises normandes, je vous transmets en pièce jointe une fiche de bonnes pratiques proposées par les services de l'État et de l'ANSSI. Je vous invite à en assurer la diffusion la plus large auprès des acteurs de votre réseau pour encourager leur application et vous remercie de votre mobilisation sur ce sujet stratégique.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée

Jean-Benoît ALBERTINI



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cybersécurité – Agissez maintenant pour protéger votre entreprise !

La cybersécurité n'est plus une option, mais une nécessité absolue. Protéger votre entreprise, c'est aussi sécuriser son avenir. Les attaques exploitent majoritairement des failles évitables : vulnérabilités non corrigées, négligence dans l'utilisation des téléphones portables, ou méconnaissance des bonnes pratiques. Pourtant, **se protéger efficacement est à votre portée et permet de réduire significativement les risques.**

1. Un contexte de menace sans précédent

Le rapport 2024 de l'ANSSI est clair :

- **Les cybercriminels et les acteurs étatiques** ciblent systématiquement les entreprises, pour du vol de données, de l'espionnage industriel ou des perturbations d'activité ;
- Les **téléphones portables** sont devenus une porte d'entrée majeure : exploitation des réseaux Wi-Fi, Bluetooth, NFC, ou introduction de logiciels malveillants via des applications ou des cartes SIM compromises ;
- Les **grands événements** (comme les Jeux Olympiques de Paris 2024) ou les périodes de tension géopolitique amplifient les risques.

Votre entreprise est-elle prête à faire face ?

2. Agir maintenant : des solutions concrètes et accessibles

L'ANSSI et l'État mettent à votre disposition des outils et des ressources pour vous accompagner. Parmi eux, la **plateforme MesServicesCyber** (<https://www.messervicescyber.gouv.fr/>) propose notamment :

Un diagnostic de cybersécurité gratuit pour évaluer en quelques minutes votre niveau de protection et identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre.

Des recommandations personnalisées pour renforcer vos systèmes d'information et sensibiliser vos équipes.

Un accès facilité aux bonnes pratiques de l'ANSSI, adaptées à votre secteur d'activité.

Faire réaliser un diagnostic, c'est déjà réduire vos risques de 50 % !

Ne laissez pas votre entreprise vulnérable. **Agissez dès aujourd'hui** pour :

- Identifier vos points faibles avant qu'ils ne soient exploités.
- Bénéficier d'un plan d'action clair et priorisé.
- Montrer à vos clients et partenaires que vous prenez la cybersécurité au sérieux.

3. Se préparer à la gestion de crise : un impératif

Aucune organisation n'est à l'abri d'une cyberattaque. **Se préparer à réagir efficacement en cas de crise est tout aussi crucial que de se protéger au quotidien.**

Le **CSIRT Normandie Cyber**, le centre régional de réponse aux incidents, est joignable au **0808.800.001** pour vous accompagner en cas d'incident, mais aussi pour vous aider à vous préparer en amont.

Réaliser un **exercice de crise cyber** permet de tester votre réactivité, d'identifier les axes d'amélioration et de former vos équipes. L'ANSSI et les retours d'expérience, comme celui de l'exercice national **REMPAR25** organisé en septembre 2025, montrent que ces simulations renforcent significativement la résilience des organisations. → Consultez le retour d'expérience complet sur le site internet de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/actualite/rempar25-retour-dexperience/>)

4. Les bonnes pratiques à adopter sans attendre

Pour compléter votre diagnostic et votre préparation, voici les **actions immédiates** recommandées par l'ANSSI :

Pour les téléphones portables :

- o mettre à jour systématiquement les systèmes et applications ;
- o désactiver les connexions sans fil (Wi-Fi, Bluetooth) inutilisées ;
- o limiter l'installation d'applications tierces et sensibiliser vos équipes aux risques d'hameçonnage.

Pour vos systèmes d'information :

- o appliquer les correctifs de sécurité dès leur publication ;
- o renforcer l'authentification (double facteur, mots de passe robustes) ;
- o former vos collaborateurs aux réflexes cyber (ne pas cliquer sur des liens suspects, vérifier les expéditeurs, etc.).

5. Nous sommes à vos côtés

La cybersécurité est un enjeu collectif. **L'État, via les préfets, l'ANSSI et les CSIRT territoriaux, vous accompagne** pour vous aider à vous protéger efficacement. N'attendez pas d'être victime d'une attaque pour agir :

Réalisez votre diagnostic sur <https://www.messervicescyber.gouv.fr/>.

Préparez-vous à la gestion de crise en organisant un exercice cyber et en vous appuyant sur votre CSIRT territorial.

Consultez les ressources de l'ANSSI : www.ssi.gouv.fr

Signalez tout incident au CERT-FR : cert@ssi.gouv.fr.

Contactez le délégué régional de l'ANSSI : normandie@ssi.gouv.fr

Protéger votre entreprise, c'est investir dans sa pérennité. Ne sous-estimez pas les risques. **Prenez les devants dès maintenant.**